

## ABONNEMENTS

CANADA ET ETATS-UNIS.

Un an.....\$2.00  
Six mois.....\$1.00  
Trois mois.....\$0.50L'abonnement est strictement  
payable d'avance.

## LA VÉRITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

"VERITAS LIBERABIT VOS — LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES"

## ANNONCES

1<sup>ere</sup> insertion par ligne.... 10¢  
Insertions subséquentes.... 5¢Les annonces à long terme se-  
ront publiées à des conditions  
avantageusesPour pouvoir discontinuer de  
recevoir le journal, il faut donner  
un avis d'au moins quinze jours  
avant l'expiration de son abon-  
nement et avoir payé tous les ar-  
rages.

J. P. Tardivel, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR EN CHEF Bureaux et Ateliers : 96 RUE ST-JOSEPH ST-ROCH. ADMINISTRATEURS, L. Drouin et Frère

## QUEBEC

SAMEDI 4 JUIN 1887

## LES DROITS DES PARENTS

EN

## MATIÈRE D'ÉDUCATION

Mgr Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix, France, vient de publier un mandement sur l'éducation chrétienne. Les extraits suivants que nous en faisons confirmer, d'une manière élatante, les principes que la *Vérité* a toujours défendus. Nous avons souligné quelques passages qui répondent plus directement à certains de nos adversaires :

Eh bien, apprenez d'abord quels sont vos droits. Il n'y a rien au monde de plus sacré et de plus incontestable que vos droits sur vos enfants : vous les avez reçus directement de Dieu. Dans le gouvernement de votre famille ; vous n'avez que ce Maître au dessus de vous. Il vous a constitués ses délégués et ses représentants immédiats auprès de ces chers petits êtres : c'est un dépôt dont il vous demandera compte un jour à son tribunal. — Tout pouvoir vient de Lui dans l'ordre civil et dans l'ordre religieux. De qui donc viendrait celui dont vous êtes revêtus ? Votre paternité est une image de la paternité divine. Quand je vois un père et une mère au milieu de leurs enfants, il me semble voir Dieu lui-même dans sa propre famille. Lorsque Ève recut son premier-né dans ses bras, elle s'écria, dans sa joie et sa reconnaissance : *Hominem possedi per Deum* ; J'ai possédé un homme par Dieu : Il est à moi, mais il me vient de Dieu ; c'est mon enfant, mais il est le sien avant d'être le mien. Je le possède par Dieu et pour Dieu : *Hominem possedi per Deum*.

Parents, vos enfants vous appartiennent au même titre : vous les possédez par Dieu : c'est par Lui seul que vous êtes devenus pères et mères, c'est pour Lui seul qu'il vous a fait ses auxiliaires dans la continuation de son œuvre créatrice : vous les possédez par Dieu, *hominem possedi per Deum* : donc vous ne dépendez que de Lui seul.

Voyez comme votre langage habituel est l'expression de cette vérité ! Quand vous parlez de vos enfants, vous dites : Mon fils, ma fille, absolument comme vous dites : Ma maison, mon champ, mon argent, avec l'essentielle différence que vous pouvez vendre, perdre, ou céder votre maison, votre champ, votre argent : mais vous ne perdrez jamais, vous ne vendrez jamais, vous ne céderez jamais votre titre de pères et de mères ; il est d'origine divine ; il existe avant toute autorité, il fait partie de votre nature : il est éternel comme la loi éternelle de laquelle il émane.

Votre fils et votre fille, devinssent-ils roi et reine du ciel et de la terre, resteraient toujours vos enfants. De même que Marie dira à Jésus-Christ pendant toute l'éternité : *Vous êtes mon fils* ; de même vous direz à vos enfants, aussi longtemps que Dieu sera Dieu : Vous êtes mon fils, vous êtes ma fille.

Il est donc absolument nécessaire que vous

ayez une connaissance très exacte de la sainteté, de la grandeur, de l'inviolabilité de vos droits de pères et de mères, afin que vous les respectiez vous-mêmes, que vous les fassiez respecter, et que vous ne souffriez pas que la moindre atteinte leur soit portée, par quelque autorité que ce soit. Quiconque s'occupe de vos enfants ne peut le faire que par vos ordres. Vous, vous êtes les délégués directs de Dieu : nous, nous ne sommes que vos représentants et vos serviteurs. Nous devons nous considérer comme des ouvriers envoyés par vous à votre vigne. Vous seuls pouvez dire : *Hominem possedi per Deum* ; J'ai possédé un homme par Dieu : c'est mon bien.

Entre vous et nous, quelle immense différence ! L'autorité dont nous sommes investis, nous pouvons l'abdiquer, soit en renonçant à nos fonctions, soit en refusant votre mandat, si notre ministère ne nous en impose pas le devoir.

Pour vous, vous ne pouvez jamais résigner votre titre de pères et de mères. Au jour de notre ordination, il nous a été dit : *Tu es sacerdos in aeternum* ; Vous êtes prêtres pour l'éternité ; au jour de votre paternité, il vous a été dit à vous aussi : Vous êtes pères et mères pour l'éternité. Vous portez sur votre front et dans votre âme un caractère ineffaçable ; votre enfant et vous, c'est tout un.

## II

Vos droits sont donc incontestables, et ne peuvent être contestés. La conclusion est facile à tirer et la voici : aucune autorité en ce monde ne peut vous remplacer auprès de vos enfants, sans votre consentement : aucune autorité en ce monde ne peut vous les prendre pour les instruire à sa façon, et encore moins dans des principes qui seraient contre votre conscience et contre les droits de Dieu, leur premier père et leur premier maître, qui vous ordonne de les élever pour Lui, sous peine de manquer à la plus sainte de vos obligations. — Mais vos droits sont-ils toujours respectés ? Non, ils ne le sont pas, quand la liberté de l'enseignement chrétien ne vous est pas donnée, quand vous êtes contraints de mettre vos enfants dans des écoles qui ne possèdent pas votre confiance. On peut vous aider, on doit vous aider dans cette tâche laborieuse et coûteuse : mais violenter votre liberté, ce serait la plus inique des tyrannies.

## III

Vos droits sont grands, pères et mères, mais ils ne sont pas sans limites. Au dessus de vous, il y a plus maître que vous ; l'exercice de votre pouvoir est subordonné au pouvoir de Dieu. Vous pouvez tout pour le bien, rien pour le mal. Vous devez gouverner votre famille, comme Dieu gouverne le monde, avec bonté et fermeté : car Dieu est puissance et amour : voyez dans vos enfants, des frères et des sœurs de Jésus-Christ. — Les païens disaient que le malheureux est une chose sacrée, à plus forte raison l'enfant, qui est la misère même, parce qu'il n'a rien et ne peut rien, est-il un objet deux fois plus sacré.

Soyez scrupuleux, Nos très chers Frères, de

remplir saintement la grande mission qui vous associe à l'action de Dieu : ne cédez jamais la moindre partie de vos droits, sans savoir en quelle main vous en faites dépôt ; ne vous laissez pas séduire par quelques promesses ou quelques dons matériels : sachez à quel prix vous les achetez.

Portez hautement votre dignité paternelle, et, quand on veut la diminuer, l'entraver ou l'usurper, sous quelque prétexte que ce soit, résistez par tous les moyens légitimes ; vous en avez le droit ; et dites hardiment : c'est mon enfant, je l'élèverai comme je l'entendrai, c'est-à-dire comme Dieu veut que je l'élève.

Il me semble que ces sentiments devraient faire vibrer vos âmes ; ils vous anoblissent, je dirai presque vous divinisent, puisque vous remplissez une mission divine. — Peut-être n'avez-vous pas une pierre pour reposer votre tête, et de laquelle vous puissiez dire : ceci est à moi ; mais vous avez vos fils et vos filles, vous pouvez dire : ils sont à moi ; les toucher, c'est me toucher à la prunelle de l'œil ; c'est la chair de ma chair et les os de mes os.

Ici vous êtes réellement dans votre domaine, vous n'avez que Dieu plus puissant que vous ; vos enfants demeurent sous votre autorité, jusqu'au moment où l'âge les mettra en possession d'eux-mêmes, ce qui ne les exemptera jamais de vous aimer et de vous respecter.

## LA FRANCO-MACONNERIE

PRISE SUR LE FAIT

On lit dans les *Annales catholiques* du 14 mai :

On sait que la Franc-Maçonnerie, afin de détourner de ses agissements occultes l'attention du public bienveillant et gobeur, s'est toujours appliquée à se donner comme une société ne s'occupant en aucune façon de la politique intérieure du pays, bornant, affirme-t-elle, son activité à des œuvres de bienfaisance. Tout cela dans le but de ne pas trop effaroucher les naïfs qui, attirés par cette saine enseignement, s'affilient à la Loge où, du reste, on a bien soin de ne leur révéler le véritable but de la Franc-Maçonnerie que lorsqu'ils sont parvenus aux plus hauts grades, que leur initiation est complète et qu'on peut dès lors être certain de leur discrétion... intéressée.

Or, nous allons voir, par ce qui suit, l'étrange façon dont la Loge entend exercer cette prétendue neutralité en matière politique.

On sait qu'actuellement, en France, le gouvernement républicain poursuit, sans trêve ni merci la guerre à l'Eglise et la laïcisation de tous les établissements hospitaliers. Or, en 1882, d'après ce que nous révèle la *Petite Guerre*, le journal rédigé par Léo Taxil qui, avant sa conversion, fut un des piliers de la Loge, avaient eu lieu au Temple Rouge plusieurs séances secrètes du Grand-Orient mais pris part la plupart de ceux qui, depuis lors,

ont occupé ou occupent encore, à l'heure qu'il est, le pouvoir en France.

Il fut décidé, dans ces conciliabules de la Truelle, qu'il fallait faire à l'Eglise une guerre impitoyable. Seulement, comme l'hypocrisie est avant tout la caractéristique de la Franc-Maçonnerie, on convint qu'il fallait ne pas effaroucher les populations françaises, qui tiennent en général à leurs croyances catholiques, et que dès lors on ne précipiterait rien, afin de ne pas donner l'éveil et d'arriver ainsi plus sûrement à anéantir la religion catholique.

C'est absolument le même procédé qui fut employé par les Francs-Maçons de Belgique quand il s'est agi pour eux d'introduire l'enseignement neutre dans les écoles.

Voici, du reste, les résolutions qui furent prises à ce sujet dans ces réunions et qui prouvent, une fois de plus, que ces gailards s'entendent comme larrons en foire pour en faire accroire au public :

" Il faut donc d'abord préparer l'opinion publique à l'idée de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

" On fera valoir qu'il est logique que l'Etat et l'Eglise soient indépendants l'un de l'autre ; que l'Eglise ne saurait se plaindre d'une telle situation, puisqu'elle lui donnerait une pleine liberté, et que l'Etat y gagnerait aussi de son côté, attendu que, du jour où il serait séparé de l'Eglise, il n'aurait plus à payer le budget des cultes, l'entretien des prêtres étant mis alors à la charge de ceux qui s'en servent.

" Ces considérations devront être développées dans les journaux et dans les conférences. On ne manquera pas d'écrire et de dire partout que l'Etat, en se séparant de l'Eglise, ne se met nullement en lutte contre celle-ci ; on écrira et on dira qu'il s'agit uniquement d'une simple séparation d'intérêts.

" Lorsque les populations auront suffisamment entendu exposer cette thèse, on s'assurera de l'adoption, par les Chambres, d'une loi, anodine au besoin, établissant la séparation de l'Eglise et de l'Etat."

Tout cela sent-il assez son Machiavel et son maître Pathelin ? Mais poursuivons : tout cela est réellement trop édifiant pour que nous ne mettions pas nos lecteurs à même de juger ainsi, sous leur véritable jour, tous ces dangereux faux bonshommes, tous ces sinistres hypocrites de la Loge ;

" Cette loi votée, on déclarera partout que la conséquence naturelle de la séparation est la soumission du clergé au droit commun en toute circonstance.

" En vertu de ce principe, on prendra peu à peu, et avec tous les ménagements nécessaires pour ne pas heurter d'un seul coup les sentiments des populations arriérées, les diverses mesures dont le résultat sera l'affaiblissement progressif de la religion jusqu'à son anéantissement complet."

Voilà qui est clair : l'anéantissement complet de la religion, tel est le but que poursuit la Franc-Maçonnerie. On comprend après cela l'admirable et opiniâtre résistance que notre vaillant clergé oppose depuis la première heure à la loi scolaire de 1879, cette œuvre méphistophélique de la Loge et qui, dans son esprit, devait fatalement créer des générations indifférentes, si non hostiles à la religion catholique.

Voyons maintenant les moyens que ces excellents francs-maçons comptent employer pour arriver à leurs fins :

“ Au nom du droit commun, on astreindra les séminaristes au service militaire, afin de rendre impossible le recrutement du corps sacerdotal. ”

On s'explique maintenant le zèle que déploient les journaux libéraux et les Loges pour faire adopter le service sans exception dans notre pays.

“ Au nom du droit commun (toujours), on supprimera l'ambassade auprès du Vatican, en arguant que, le Pape n'étant plus chef d'Etat, il n'y a plus de raison d'entretenir auprès de lui un ambassadeur. ”

Ce résultat avait déjà été atteint chez nos voisins de Belgique par le gouvernement libéral de M. Frère Orban, qui, au lendemain du vote de la loi de malheur, rompit violemment avec le Vatican et décidait que la catholique Belgique n'aurait plus désormais de représentant auprès du Saint-Siège.

Maintenant, si après ce qu'on va lire, les écailles ne tombent pas des yeux des plus recalitrants à la lumière, c'est qu'il faut désespérer de leur état :

“ Au nom du droit commun (plus que jamais) on confisquera, au profit de l'Etat, les biens de toutes les communautés religieuses, même des communautés des femmes, ce qui sera l'abolition décisive des couvents effectuée d'une manière pratique ; et quand on prendra cette mesure, on aura soin de faire ressortir que ces biens, provenant d'une accumulation plusieurs fois séculaire de propriétés acquises aux congrégations par la ruse ou la fraude, il n'est que justice de les restituer à la nation, dans l'intérêt général du peuple ; toutefois, afin que les communautés dépossédées ne puissent crier à la persécution, l'Etat fera individuellement une rente viagère à ceux ou celles des congréganistes qui existeront au moment de la confiscation, de façon à leur assurer strictement l'existence. ”

On le voit, ces très prudents francs-maçons ont soin de ne rien brusquer : il faut que personne ne se doute d'où part le coup et que le *vulgum pecus* s'imagine que tout cela ne se fait que dans son propre intérêt. Pour peu qu'on les y poussât, ces excellents francs-maçons en arriveraient à déclarer sans rire que si l'on dépouille les religieux c'est dans l'intérêt même de ceux-ci :

“ Enfin, si malgré ces mesures, d'une part, et malgré la laïcisation générale des écoles et de tous les établissements publics, d'autre part, le cléricisme conservait encore quelques racines dans le pays, on pourrait, toujours au nom du droit commun, les extirper à jamais, au bout de quelque temps d'essai, en rendant impossible l'exercice de la religion par l'application habile de quelques articles du Code pénal.

“ Ainsi, en déclarant que la confession corrompt la jeunesse, on empêchera les derniers prêtres de remplir les plus importantes fonctions de leur sacerdoce [art. 334] ; de même, on les priverait de toute ressource en leur interdisant de recevoir des derniers fidèles aucune somme quelconque pour messes, baptêmes et autres cérémonies, attendu qu'il suffirait pour cela d'assimiler adroitement ces faits aux délits de tromperie et d'escroquerie. [art. 405 et 423.] ”

Et voilà ! Rien de plus clair, de plus net, de plus précis : l'extirpation, mais en dou-

ceur—oh ! oui, toujours en douceur, le principe de croquer la poule sans trop la faire crier étant d'essence maçonnique— du cléricisme et de la religion catholique.

Ecoutez maintenant la conclusion ; la Loge y déclare sans ambage — ceci étant pour les seuls F. F. et amis et devant par conséquent rester enseveli dans le secret maçonnique—que ce qu'elle veut, c'est la suppression pure et simple de l'Eglise :

“ C'est pourquoi, tout en demandant simplement la séparation de l'Eglise et de l'Etat, formule excellente en ce sens qu'elle sera plus facilement acceptée, le parti républicain doit, en réalité, poursuivre la réalisation d'un but définitif plus efficace : la suppression de l'Eglise dans l'Etat. ”

Qu'on vienne encore après cela prétendre, comme certains naïfs le font encore aujourd'hui, que le libéralisme, quelle que soit l'étiquette qu'il porte—doctrinaire, progressiste, radical ou socialiste—n'obéit pas servilement aux ordres de la Loge dans la guerre sans trêve ni merci qu'il poursuit contre nos croyances et contre nos prêtres !

Comprendra-t-on dès lors combien nous avons raison de signaler la Franc-Maçonnerie—faisant ainsi, du reste, écho à la voix vénérée du chef de l'Eglise—comme une secte dangereuse dont l'influence ne peut être que funeste pour notre pays, et combien il est du devoir de tout catholique de combattre sans repos et sans trêve les ténébreuses menées de cette secte ?

### LE FLEAU DES ROMANS

Le terrible fléau des mauvais romans nous envahit chaque jour davantage. C'est une peste dont les ravages s'étendent de plus en plus, rapidement et silencieusement.

Cette peste morale fait de nombreuses victimes, n'en doutons pas ; mais parce que son subtil poison ne porte pas atteinte au corps, bien peu s'en occupent, bien peu s'en inquiètent.

Ah ! si c'était le choléra, ou la variole, ou le typhus, quelles lamentations, quels gémissements n'entendrions-nous pas ! Que de précautions ne prendrions-nous pas ! Quels efforts ne ferions-nous pas pour éloigner le fléau ! Nous aurions recours à tous les remèdes, à tous les préservatifs que la science humaine met à notre disposition. Beaucoup auraient recours à la prière, aux jeûnes, aux pèlerinages, aux processions publiques pour demander à Dieu d'épargner nos corps.

Lorsqu'il s'agit de la santé du corps, lorsqu'il s'agit de prolonger de quelques années cette pauvre vie terrestre, aucun sacrifice ne nous paraît trop lourd.

Hélas ! pour les intérêts de l'âme, pour les seuls véritables intérêts ici bas, nous sommes étrangement indifférents.

Une accumulation d'immondices, des maisons, des rues, des cours malpropres, des égouts défectueux—tout ce qui peut engendrer les fièvres, excite nos alarmes : nous ne nous donnons pas de repos tant que les lois de l'hygiène sont violées. Les journaux s'en occupent à qui mieux mieux, l'opinion publique s'en émeut, chacun fait de l'assainissement de la cité sa propre affaire.

Mais, avec une coupable indifférence, nous laissons grandir au milieu de nous les foyers de peste morale ; nous n'y pensons même pas.

Pourtant, il suffit d'ouvrir les yeux pour voir les dangers qui nous menacent,

Si quelqu'un trouve que nous exagérons le péril, qu'il fasse comme nous : qu'il lise, pendant deux semaines seulement, tout ce qui se publie dans notre malheureux pays sous forme de *feuilletons*, et qu'il nous dise ensuite si un peuple qui se nourrit habituellement de telles lectures peut conserver longtemps la santé de l'âme, qu'il nous dise si ce peuple ne s'expose pas à perdre entièrement la Foi, à se corrompre misérablement.

Notre peuple, mis ainsi au régime de l'infâme roman moderne, tombera nécessairement en pourriture avant vingt cinq ans.

Nous avons dans la province de Québec, eu égard à la population, un très grand nombre de journaux ; tous ces journaux publient des feuilletons, quelques-uns deux ou trois à la fois ; plusieurs ne publient pas autre chose que des feuilletons. Et, nous le savons, l'immense majorité des lecteurs ne reçoit les journaux que pour le feuilleton et les *faits divers*. On n'a d'attrait, généralement, que pour les cancanes, les frivolités et les *romans à sensation*.

Au lieu de réagir contre le courant qui nous entraîne, au lieu de chercher à réformer le goût de nos populations, les journaux, bien trop souvent, aggravent le mal, exploitent les penchants les plus pervers de la nature humaine, attisent le feu de la concupiscence et des passions.

Il y a d'honorables exceptions, mais elles se font de plus en plus rares. Un coup d'œil jeté sur la presse canadienne-française convaincra tout homme sérieux et éclairé qu'à l'heure qu'il est la plupart de nos journaux publient des romans qui ne peuvent avoir qu'un seul résultat : gâter et dessécher les cœurs, corrompre les mœurs, ruiner la foi.

Nous ne voulons pas accuser nos confrères de faire ce grand mal de propos délibéré, d'avoir pour *but* la perte de leurs compatriotes. Il peut y avoir, parmi nous, des journalistes qui poussent la perversité jusqu'à ce point ; mais, grâce en soient rendues à Dieu, de tels monstres sont encore rares dans notre pays.

Mais, par exemple, plusieurs directeurs de journaux sont d'une indifférence grandement coupable : ils publient n'importe quel roman qui leur tombe sous la main, sans se demander si cela n'est peut être pas du poison mortel pour leurs lecteurs. Pourvu que le feuilleton soit lu et leur obtienne des abonnés, voilà tout ce qu'ils exigent.

Toutefois les plus graves avertissements ne leur ont pas manqué ; nos évêques ont, plus d'une fois, élevé la voix contre le danger des mauvaises lectures et contre le crime de ceux qui répandent ce poison parmi le peuple. Des prédicateurs éloquents ont tonné du haut de la chaire contre ce scandale affreux. Mais ces avertissements, malheureusement, n'ont pas produit l'effet qu'ils auraient dû produire et sur les lecteurs et sur les journalistes : Plus que jamais dans notre pays les mauvais romans se publient, plus que jamais ils se lisent.

Pourtant, s'il y a une question où l'autorité religieuse a le droit de commander et où, par conséquent, les fidèles ont le devoir strict d'obéir scrupuleusement, c'est bien celle qui nous occupe en ce moment.

Nous avons ici un exemple frappant de la confusion étrange qui existe parmi nous au sujet de l'obéissance envers l'autorité religieuse. Tel journaliste qui prétendra—quand cela fait son affaire, bien entendu—qu'on ne saurait différer d'opinion avec un

évêque sur une matière libre sans être en révolte contre l'Eglise, ne se fait nullement scrupule de publier des romans scandaleux, quoiqu'il ne puisse pas ignorer que cela est défendu par la loi de Dieu.

D'autres éditeurs de journaux péchent par ignorance et par manque de jugement.

Il est vraiment étonnant de constater l'aveuglement d'un grand nombre de personnes, assez instruites d'ailleurs, dès l'instant qu'il s'agit de déterminer ce qui est bon et ce qui est mauvais en fait de littérature.

Beaucoup s'imaginent que, du moment qu'un roman ne contient pas de mots bas ou obscènes, ni de descriptions révoltantes par leur impudicité, c'est un *bon roman*, un roman *irréprochable*. Pour ces gens trop faciles, le seul roman dangereux c'est le roman genre Zola ou Eugène Sue.

Pourtant, il est certain que ces écrits grossiers sont moins à redouter que le roman bien écrit, *convenable* quant au langage, où le poison se cache sous des fleurs, où le venin est mêlé à beaucoup de miel.

La plupart des romans français modernes sont de ce genre perfide, ce sont ceux-là que nos journaux publient de préférence.

On croit trop généralement qu'en fait de romans il n'y a qu'un écueil à éviter : l'impudicité ; et cet écueil, on croit l'avoir évité en retranchant d'un ouvrage les passages les plus risqués, les expressions les plus grivoises. C'est là une double erreur. D'abord, neuf fois sur dix, pour ne pas dire *toujours*, l'impureté, qu'on croit avoir fait disparaître, reste : elle est dans l'intrigue même, et non dans tel ou tel détail. La donnée est impure ; et dès lors on a beau supprimer certains passages, l'enseignement qui ressort de l'ouvrage est immoral.

Ensuite, l'impureté n'est pas le seul vice contre lequel il faut être en garde lorsqu'il s'agit de choisir un roman. Il y a bien d'autres péchés mortels, bien d'autres infractions à la loi de Dieu, à part le péché d'impureté.

Il y a d'abord l'orgueil, le plus grand, le plus subtil, le plus indomptable des péchés. Les héros et les héroïnes des romans de nos jours sont presque toujours pétris d'un orgueil satanique ; et on nous les donne comme des modèles à imiter. C'est chose absolument inouïe qu'un écrivain à la mode cherche à faire aimer la belle vertu de l'humilité chrétienne, vertu si précieuse aux yeux de Dieu parce qu'elle est si difficile à pratiquer. Loin de là, les romanciers, dont les produits malsains inondent la France et le Canada français, offrent à notre admiration des hommes et des femmes, des jeunes gens et des jeunes filles remplis d'eux-mêmes, ignorant la crainte de Dieu, esclaves du respect humain, ne vivant que pour jouir : des païens, quoi ! et des païens de la pire espèce.

Puis la vengeance ! Voilà encore un péché abominable que prêchent presque tous les romans modernes. Plusieurs de ceux que nos journaux publient roulent entièrement là dessus ; la vengeance y est élevée à la hauteur d'une vertu sociale. De l'esprit de pardon, de l'oubli des injures, vertus sans lesquelles nous ne pouvons pas réciter le *Pater* sans appeler sur nos têtes la malédiction divine, jamais un mot.

Et au lieu du dévouement chrétien, de l'esprit de sacrifice, cette vertu sublime née au pied du Calvaire, les romanciers en vogue nous offrent sans cesse le hideux spec-

taclé de l'égoïsme païen. Les héros de ces récits, même lorsqu'ils renoncent à quelque chose, le font pour quelque motif purement humain, jamais pour l'amour de Dieu.

Nous avons ensuite la fatalité, toujours la fatalité, "les victimes de la fatalité," comme dit un roman que publie actuellement le *Quotidien*, de Lévis. Quel enseignement antichrétien dans ce mot fatalité qui revient sans cesse sous la plume de certains écrivains !

Et que dirons nous des amours des romanciers, même lorsque ces amours ne sont pas absolument illicites et sacrilèges ! Ce n'est pas de l'amour tel que Dieu le veut ; c'est une passion aveugle, brutale, violente, souvent extravagante, exagérée et ramollissante, un sentiment purement animal. Le langage que les amoureux de roman emploient habituellement dit assez ce qu'il faut penser de cette passion abrutissante qu'on décore du nom d'amour : les héros adorent les héroïnes, et les héroïnes adorent les héros, rien de moins. Le mot adorer, adoration revient à chaque instant. Et lorsque quelque chose survient pour gêner ce culte insensé, on se jette à l'eau où l'on se brûle la cervelle !

Voilà le fond de presque tous les romans que publient la plupart de nos journaux. Pour tout résumer en un seul mot, ces écrits respirent le plus affreux naturalisme, cette grande erreur de notre siècle. On pêche par fatalité, où l'on est vertueux par la seule force de la nature et sans le secours de la grâce : Voilà l'enseignement souverainement pernicieux qui ressort de tous ces romans, même de ceux qui, de prime abord, ont une certaine apparence honnête et inoffensive.

Et il ne faut pas en être surpris, car les auteurs à la mode en France sont presque tous des libres-penseurs, des esprits forts, souvent des francs-maçons qui ont juré de détruire la foi chrétienne et de la remplacer par le culte de la nature.

Pensez vous, cher lecteur, que notre peuple puisse continuer longtemps à se nourrir impunément de pareils mets ?

\*\*\*

Ces notions sont fort élémentaires, ce nous semble, et cependant un grand nombre paraissent les ignorer.

Par exemple, on se plaît à répéter ici, comme en France, que le roman intitulé *L'abbé Constantin* est absolument irréprochable, que c'est le type du bon roman. Nous allons analyser brièvement cette production. Voyant ce que c'est qu'un bon roman, nos lecteurs pourront se faire une idée des romans qui ne sont pas bons.

Le récit est bien simple : L'abbé Constantin est curé de Longueval depuis bien des années. Le château de Longueval, habité jadis par la marquise de Longueval, amie du curé, est mis en vente à la mort de l'ancienne propriétaire. Anxiété du curé qui se demande qui seront les nouveaux propriétaires. Il apprend ensuite que cette grande propriété a été achetée par une madame Scott et sa sœur Mlle Bettina Percival, deux américaines riches. Consternation du curé qui croit que ses deux nouvelles voisines sont protestantes ; puis joie incroyable lorsqu'il apprend qu'elles sont catholiques. Mais leur catholicisme ne paraît pas les étouffer ; elles ne disent et ne font absolument rien de catholique. Elles sont affreusement mondaines, portent des robes "largement décolletées" même devant le curé qui n'y trouve rien à redire, étalent un luxe orien-

tal, courent les théâtres, valsent, etc. Madame Scott, bien qu'elle ne soit pas veuve, est passablement coquette. Jean Reynaud, le héros du roman et protégé du curé, devient amoureux de Bettina, ce qui le rend mélancolique, naturellement—des amoureux de roman sont toujours mélancoliques. Écoutez maintenant l'auteur nous parler de cette dame catholique et décolletée :

"Madame Scott avait fini par s'attribuer l'honneur de cette mélancolie de Jean, qui prenait, de jour en jour, un caractère plus marqué. Elle en était flattée—il ne déplaît jamais à une femme de se croire aimée—elle en était donc flattée, mais chagrine en même temps. Elle tenait Jean en grande estime, en grande affection : cela l'affligeait de penser que, s'il était triste et malheureux, c'était à cause d'elle. Elle avait, d'ailleurs, le sentiment de son innocence. Avec les autres, quelquefois elle était coquette, très coquette. Les tourmenter un peu, était ce donc bien un grand crime ? Ils n'avaient rien à faire, les autres, ils n'étaient bons à rien ; cela les occupait tout en l'amusant, cela leur faisait passer le temps, et à elle aussi."

Et c'est pour une telle femme que l'abbé Constantin se pâme d'admiration ! Elle était, il faut l'admettre, une jolie acquisition pour sa paroisse !

Pour couper au plus court, Jean et Bettina s'aiment éperdument et font des folies en conséquence. Mais Jean, étant pauvre, n'ose pas avouer son amour ; il va s'éloigner, avec le consentement du curé, lorsque Bettina arrive au presbytère et le demande en mariage, sans cérémonie aucune. Plus que cela, elle demande au curé de l'embrasser, ce qu'il fait "paternellement."

Et c'est tout !

Trouvez-vous le commencement d'un enseignement chrétien là dedans ?

Où plutôt ce n'est pas tout ; il y a quelques détails qu'il est bon de relever.

Ainsi, le père de Jean, le Dr Reynaud, était l'ami du curé. Voici comment l'auteur parle de lui :

"Le docteur était comme Bernard [un paysan libre penseur] jamais il n'allait à la messe et jamais il n'allait à confesse ; mais il était si bon, si charitable, si compatissant à ceux qui souffraient ! C'était la grande préoccupation, la grande inquiétude du curé. Son ami Reynaud, où était-il ? Puis il se rappelait la noble vie du médecin de campagne, toute de courage et d'abnégation, il se rappelait sa mort, surtout sa mort ! et il se disait :—Au paradis ! il ne peut être qu'au paradis. Le bon Dieu lui a peut-être fait faire un peu de purgatoire..... pour la forme..... mais il a dû l'en retirer au bout de cinq minutes."

Et quelle avait été la mort du Dr Reynaud ? C'est l'auteur lui-même qui va nous le dire. Le docteur et le curé étaient ensemble à une bataille pendant la guerre franco-prussienne :

"Le prêtre s'agenouilla près du mourant et le docteur, se relevant, s'en alla du côté du village. Il n'avait pas fait dix pas, qu'il s'arrêtait, battait l'air de ses deux bras et tombait d'un seul coup par terre. Le prêtre courut à lui. Il était mort, tué net par une balle dans la tempe."

Voici donc un homme qui ne faisait pas de religion, tout en étant si bon, qui n'allait jamais à la messe ni à confesse, qui est tué raide, qui n'a pas le temps de faire un pauvre petit acte de contrition, et le curé l'envoie au Paradis après cinq minutes de purgatoire, pour la forme !

Certes, voilà un curé orthodoxe..... maçonniquement.

Du reste, ce brave curé pouvait bien se montrer facile pour les autres : pour les hommes morts sans sacrements et pour les femmes "largement décolletées" ; il avait ses faiblesses. Voyez-le à table :

"L'abbé Constantin dina, d'ailleurs, de

grand appétit et ne recula pas devant deux ou trois verres de Champagne. Il ne haïssait pas la bonne chère. La perfection n'est pas de ce monde, et si la gourmandise était, COMME ON LE DIT, un péché capital, que de bons curés iraient en enfer !"

De fort jolies doctrines, n'est-ce pas ?

Et voilà, lecteurs, ce qu'on est convenu d'appeler un bon roman, un roman irréprochable. Jugez maintenant des autres !

## BELLE FÊTE

### AU COLLEGE SAINTE MARIE

Le 25 mai dernier, il y a eu une charmante réunion de famille au collège Sainte Marie, de Montréal, dirigé par les RR. PP. jésuites, à l'occasion de la fête du Père Recteur, le R. P. Turgeon.

Un grand nombre des membres du clergé, tant régulier que séculier, et beaucoup d'anciens élèves du collège y assistaient.

Quelques élèves ont rendu le sublime tragédie de Corneille *Polyeucte*, avec un succès remarquable.

Puis M. V. Martineau, élève en philosophie, a présenté au nom de ses condisciples une belle adresse de félicitations au Rev. Père Turgeon ; et M. Joseph Cedras, autre élève en philosophie, en a présenté une aux anciens élèves.

Le Rev. Père Turgeon a remercié les élèves en termes chaleureux. Il a aussi remercié l'honorable M. Mercier, qui se trouvait placé à sa gauche, dans les termes suivants :

"Vous avez salué vos amis, et leur avez souhaité la bienvenue. Vous paraissez fiers d'eux, et vous promettez de marcher sur leurs traces. C'est bien, suivez-les, quand ils font bien. Sachez apprécier leurs œuvres pour vous en réjouir, pour les imiter, quand elles sont bonnes. Vous avez admiré, de loin, le dévouement dont ils viennent de donner une preuve sensible, dans les récentes difficultés ; vous les avez remerciés. Seriez-vous seuls à leur dire votre reconnaissance ? Serait-il juste de ne pas reconnaître publiquement, en présence de ce nombreux clergé, et de cet auditoire distingué, les faveurs insignes, que nous devons à nos anciens élèves, et en particulier à celui que la Providence vient de placer à la tête de notre Législature ?

"L'hon. Premier Ministre a fait de notre cause une cause personnelle ; il a défendu les Pères comme s'ils eussent été de sa propre famille, et à l'en croire, la joie d'avoir triomphé n'est pas moins grande pour lui que pour nous. Après avoir partagé nos inquiétudes dans la lutte, il vient ce soir partager notre bonheur, dans la victoire. Eh ! bien, oui, Hon. Monsieur, la victoire est à vous ; car sans vous elle n'eût jamais été à nous. Vos amis vous ont aidé, vos condisciples d'autrefois, [ils sont même venus de Montréal], vous ont encouragé, c'est vrai, mais tous le diront avec moi, sans votre dévouement filial, jamais peut-être, les Jésuites ne seraient devenus des citoyens canadiens. Le coup eût été bien cruel à nos cœurs ! Après plus d'un siècle de travaux incessants, de courses apostoliques, de fatigues accablantes, de privations de tous genres ; après de nombreux combats livrés à des adversaires du nom chrétien, pour conserver la foi dans le cœur de nos pères ; après avoir donné à notre colonie naissante, le bienfait de l'éducation, après avoir vu mourir plusieurs de leurs frères, sur les bûchers ou sous la hache du sauvage, les Jésuites n'auraient pas encore mérité les droits de citoyens ! Ah ! MM., le sang de nos anciens Pères, nos frères, eût de nouveau fait rougir la terre, témoin d'un pareil acte.

"C'est à votre dévouement, Hon. Monsieur, que nous sommes redevables de la faveur obtenue ; recevez en nos humbles remerciements, que je vous adresse en cette occasion, aussi bien qu'à vos amis, et aux honorables membres du Conseil, que la haute influence de l'hon. M. de Boucherville a su rendre favorables à notre cause."

L'honorable M. Mercier a répondu par une éloquente improvisation. Nous en extrayons le passage suivant, d'après le compte-rendu de l'*Étendard* :

"J'ai hésité un moment à répondre à l'invitation qui m'est faite, pour une raison bien simple, c'est que je craignais que l'émotion ne m'empêchât de faire honneur à votre appel ; je ne suis pas habitué à ces démonstrations qui partent exclusivement du cœur. Homme de lutte, forcé de combattre des adversaires que j'estime cependant, je n'ai pas eu toujours l'occasion de recevoir si tôt la récompense du bien que j'ai pu faire. Vous avez parlé de reconnaissance, mais je ne comprends pas pourquoi ce mot reconnaissance. Nous vous avons rendu la justice que d'autres vous refusaient, et quand on rend la justice on ne fait pas une faveur, mais on fait son devoir."

Le lendemain avait lieu la réunion de l'association des anciens élèves du collège Sainte-Marie. Il a été décidé à cette réunion d'offrir un souvenir de reconnaissance à l'honorable premier ministre pour les services signalés qu'il vient de rendre à la compagnie de Jésus.

Les élections des membres du bureau ont eu lieu ensuite et ont donné le résultat suivant :

Président, l'hon. H. Mercier ; 1er vice-président, J. Kavanah ; 2e vice-président, Edm. Hurtubise ; secrétaire, A. Leclaire ; trésorier, D. Masson. Comité : MM. H. Masson, H. Trudel, A. Grenier, J. Melançon et W. J. Prendergast.

## DES AVEU

On s'occupe passablement, dans la presse politique, du désaveu de certaines lois votées par la législature de Manitoba accordant des chartes à des compagnies de chemins de fer qui voudraient construire des voies ferrées au sud du Pacifique pour relier la province aux États-Unis. Le Pacifique prétend que ces voies ferrées pourraient nuire à son monopole, et le gouvernement fédéral s'est empressé de désavouer ces lois provinciales, bien qu'on ne puisse pas dire qu'elles sont *ultra vires*, dans le sens constitutionnel du mot. Ce désaveu cause un certain émoi à Manitoba où l'on prétend qu'il porte atteinte à l'autonomie provinciale. Pour nous, il nous laisse assez froid. Braves gens de Manitoba, vous avez toujours donné un appui aveugle à Sir John, malgré ses projets de monopole et ses idées de centralisation. Eh bien ! dansez maintenant !

Il y a eu un vote, à ce sujet, à la chambre des communes, l'autre jour : le gouvernement a été soutenu par une majorité de 48.

Le *Chronicle* insiste de nouveau sur la nécessité de nommer un inspecteur des postes pour le district de Québec. La négligence du gouvernement fédéral, dit-il, est impardonnable. Nous sommes bien de son avis. Surtout, le *Chronicle* commet une erreur en disant que le service public souffre de ce retard. Cela est faux. Mais, par exemple, il est souverainement injuste, comme nous l'avons déjà dit, de faire faire double besogne à M. le Dr Bourgeois, inspecteur des Trois-Rivières. Voilà près de seize mois que M. Sheppard, l'ancien titulaire, est mort, et depuis cette date M. l'inspecteur des Trois-Rivières est chargé, par surcroît, du district de Québec ; et sans salaire additionnel, croyons-nous. Cela n'a pas de sens commun, et il doit y avoir une fin à de telles impositions. Qu'en pense M. Chapais ?

Une réponse à la *Minerve* remise à la semaine prochaine.

## Supplément aux Vies des Saints

ET SPÉCIALEMENT AUX

## PETITS BOLLANDISTES

PAR

Le R. P. Dom Paul PIOLIN

*Bénédictin de la Congrégation  
de France*

Le titre complet du remarquable ouvrage de dom Piolin est : *Supplément aux Vies des Saints et spécialement aux Petits Bollandistes, d'après les documents hagiographiques les plus authentiques et les plus récents, par le R. P. dom Paul Piolin, bénédictin de la Congrégation de France.* Certes, ce titre promet beaucoup, puisqu'il doit être le "supplément" de toutes les grandes collections hagiographiques ; mais l'ouvrage tient largement les promesses du titre. Il ne pouvait en être autrement, du moment que l'auteur est dom Piolin, un des membres les plus savants de cette savante Congrégation des bénédictins de France, relevée par l'illustre dom Guéranger, et qui peut se glorifier déjà de tant de noms aimés des catholiques et estimés du monde savant, parmi lesquels se détache celui du cardinal Pitra.

Indiquons d'abord l'utilité pratique du savant et pieux travail de dom Piolin. On sait que, depuis quelques années, on a publié des travaux d'hagiographie d'une très grande valeur. Mais trop souvent, comme le fait observer avec raison le R. P. dom Piolin, "ces récits seront insuffisants pour la piété comme pour l'érudition, et l'esprit sentira le besoin de recourir à des vies spéciales, à des histoires locales ou aux grandes collections des Bollandistes, de Mabillon, de Surin, de Ruinart, de Rosweide et autres."

Or, c'est là une œuvre assez difficile, si l'on n'a pas un guide qui vous fasse connaître et le volume et la page où vous devez vous adresser. Le lecteur qui ne peut pas passer sa vie dans les bibliothèques, ou qui n'a pas l'érudition nécessaire, a besoin de références claires et précises pour trouver sans perte de temps les documents précieux qu'il désire justement connaître. "Ces références, ajoute le R. P. dom Piolin, auront atteint toute la valeur qu'on peut en attendre, si elles expriment en quelques mots le jugement que les critiques les plus autorisés et les plus circonspects ont porté sur les actes, vies, histoires des bienheureux et les autres monuments qui s'y rapportent."

Tel est le but que s'est proposé l'auteur du *Supplément aux Vies des Saints*, et l'on voit tout de suite combien son travail est précieux, non seulement pour les érudits, dont il épargne le temps et les recherches, mais aussi et surtout pour la masse des chrétiens lettrés.

Dans ses trois gros volumes, qui représentent une somme effrayante de travail, le savant bénédictin a réuni environ 1.500 notices, plus précieuses les unes que les autres. De ces notices, les unes, ne comportant que quelques lignes, nous fournissent les renseignements les plus précis : d'autres sont des modèles de discussion rapide : nous citerons notamment celles de saint Denis, premier évêque de Paris ; de saint Hippolyte, dont la science impie ou hérétique a voulu attaquer l'orthodoxie ; du pape saint Calixte, contre lequel on a voulu s'armer du pamphlet des *Philosophumena*. Nous aimerions encore à citer une de ces notices qui sont de véritables traités, où l'érudition la plus solide s'unit aux plus pures doctrines romaines, mais nous ne voulons pas trop allonger cet article sommaire, seulement destiné à annoncer l'ouvrage. Et

d'ailleurs, avec le nom de l'auteur, une semblable citation est-elle nécessaire ?

On pourrait se demander pourquoi ce savant ouvrage, d'une utilité si générale, est présenté comme UN SUPPLÉMENT SPECIAL aux *Petits Bollandistes*. Dom Piolin lui-même répond que cette *Vie des Saints* est en ce moment, de l'aveu général, "la plus répandue en France." Les *Petits Bollandistes* sont d'une incontestable utilité pour les travaux historiques. "L'intelligent prélat qui a dirigé cette collection a eu soin d'y réunir une foule de notions précises sur l'état présent du culte des saints, de leurs reliques et des monuments qui s'y rattachent. Et ces notions sont d'autant plus précieuses et vives qu'elles sont fournies par des correspondants qui habitent sur les lieux, le plus souvent par les pasteurs." Enfin le collecteur a su écarter les récits qui "présentaient des tendances naturalistes", comprenant que "l'apparition du surnaturel et du merveilleux ne doit pas étonner dans la vie des saints. De là l'utilité qu'on trouve dans les *Petits Bollandistes* pour l'exercice du saint ministère des âmes." Et de là, aussi, la décision de dom Piolin de leur consacrer son *Supplément* d'une manière spéciale.

Du reste, cette spécialisation est loin d'être exclusive, et le grand travail de dom Piolin s'adapte parfaitement à tous les recueils hagiographiques, sans en excepter les grands *Bollandistes*.

Nous ajouterons en terminant que le savant hagiographe a su éviter les deux écueils d'un recueil de cette nature et donner aux érudits même les plus difficiles toute satisfaction. Dans une vie de saint, il ne faut ni une crédulité qui accepte trop facilement le surnaturel, ni cet esprit critique, touchant au rationalisme, longtemps imposé en France par l'école des Launoy et des Baillet. Dom Piolin, avec son érudition sûre, avec son entier dévouement aux doctrines romaines, avec cette haine vigoureuse du naturalisme qu'il a héritée de dom Guéranger, a su se tenir partout dans la juste mesure. Il a su également indiquer les sources avec une précision qui ravira même les érudits les plus difficiles et qui facilite singulièrement les recherches.

En résumé, dom Piolin, avec sa haute compétence et sa vaste érudition, rectifie bon nombre de dates généralement admises, mais reconnues inexactes par la critique contemporaine ; il relève des confusions que l'on a faites jusqu'ici entre saints de même nom ou de noms à peu près semblables ; il discute des faits avancés par bien des hagiographes et dont l'authenticité a été justement contestée à la suite de découvertes récentes ; il comble des lacunes, souvent importantes et toujours regrettables, qui se rencontrent dans les *Vies des Saints*, même les plus complètes ; il conduit jusqu'en 1886 l'histoire hagiographique ; il nous donne les documents pontificaux les plus importants ; enfin son œuvre est une mine précieuse où peuvent aller puiser les lettrés qui veulent étudier l'hagiographie, en même temps que les fidèles pourront s'y édifier.

Aussi pouvons-nous dire que l'ouvrage de dom Piolin est un nouveau et important service rendu à l'Église par un des membres de la Congrégation des Bénédictins de France.

A. RASTOUL

*(Journal l'Univers.)*

L'important ouvrage du R. P. dom Paul Piolin est ainsi le complément nécessaire, indispensable de la septième édition des *Petits Bollandistes* ainsi mis au courant de l'his-

toire hagiographique jusqu'à nos jours. Le SUPPLÉMENT forme 3 forts vol. grand in-8o (format des *Petits Bollandistes*). — Prix net : franco, \$6.25.

En vente chez Cadieux & Derome seuls agents au Canada pour la vente des "Petits Bollandistes."

### Memoire presente au comité d'agriculture de l'Assemblée legislative de Quebec

Par un comité de délégués spécialement chargé de ce faire, à la réunion du 1er congrès des Cercles, à Trois-Rivières.

A une réunion de cultivateurs, d'hommes de profession, de prêtres, etc., amis de l'agriculture, tous réunis en congrès à Trois-Rivières, les 19, 20 et 21 janvier dernier [1887], au nombre de mille personnes environ, il fut statué que les officiers du congrès prépareraient un mémoire expliquant les Résolutions passées à l'unanimité au dit congrès ; — Que ce mémoire serait soumis au gouvernement de cette province et commenté, au besoin, devant le comité de l'agriculture de l'Assemblée législative, et devant le Conseil des ministres.

Ce comité de délégués, nommés à cet effet, a en conséquence l'honneur de soumettre respectueusement ce qui suit :

#### Production agricole de la province.

Les produits de l'agriculture dans la province de Québec sont estimés, au bas mot, à cinquante millions de piastres (\$50,000,000) en moyenne, par année. (Voir : le *Recensement*, 1881 ; Documents officiels publiés par un comité d'agriculture, aux Communes, Ottawa, 1884, etc., etc.)

*Ce que nous pourrions produire, et que le commerce, l'industrie, etc., perdent par notre mauvaise agriculture.*

Or, tous les hommes compétents s'accordent à dire qu'il serait très possible de doubler, et même de tripler cette production annuelle, si les cultivateurs de cette province connaissaient mieux leur métier. C'est donc environ \$100,000,000 (cent millions de piastres) par année que l'agriculture pourrait facilement produire et livrer au commerce — contribuant ainsi, de la manière la plus puissante, à l'enrichissement certain de toutes les classes de la société dans cette province. En négligeant l'agriculture, — et il est indubitable qu'elle a été grandement négligée, par toutes les classes instruites de la société, et notamment par nos gouvernements et nos législatures antérieures, — ce sont donc toutes les classes de la société dans cette province qui sont privées de leur part des deux tiers environ de la richesse sociale qui nous appartient et que nous laissons enfouie dans notre sol mal exploité.

#### L'action des cercles.

Bien que l'action des cercles agricoles soit encore très faible, comparée au bien qu'ils sont appelés à faire dans l'avenir, — quelques-uns zélés qui ont donné leur attention à ces créations depuis un certain nombre d'années, tels que les RR. MM. Garon, Montminy, Méthot, Gérin, Béliveau, et bien d'autres, affirment que les progrès agricoles déjà constatés dans leurs paroisses respectives, et dus exclusivement à l'action du cercle agricole de paroisse, sont déjà très apparents et représentent, en somme, une source de richesses vraiment considérable.

Et cependant les cercles agricoles, en général, ont été laissés presque entièrement à leurs propres ressources. Certaines autorités agricoles les voient même d'un mauvais œil, si elles ne les combattent pas ouvertement.

#### L'action des sociétés d'agriculture.

D'un autre côté, on admet généralement que les votes d'argent vraiment généreux de notre Législature, depuis environ 40 ans, en faveur de l'agriculture, sont loin d'avoir produit les avantages que l'on avait lieu d'en attendre. Il est même reconnu qu'une partie notable de ces sommes votées, chaque année, ne produit aucun bon résultat. Les officiers et représentants des cercles agricoles voient donc avec plaisir le projet de doter notre province d'un département agricole séparé. Ils espèrent qu'à l'avenir, les fonds votés à l'agriculture produiront des résultats vraiment utiles. Ils souhaitent qu'une surveillance plus constante, plus attentive et plus éclairée que par le passé, soit apportée à la distribution des deniers publics destinés au progrès agricole.

#### Encourager les cultivateurs qui veulent s'instruire.

Cette délégation des cercles agricoles prend respectueusement la liberté de demander, avec instance, que des encouragements efficaces soient donnés à l'avenir, à cette classe nombreuse de cultivateurs qui cherchent à s'instruire des progrès véritables à réaliser en agriculture. Ces hommes, — soyons en persuadés, — sont vraiment nombreux. Ils sont disséminés par toute la province. Malheureusement, pour un grand nombre du moins, ils se trouvent en dehors des centres d'action des sociétés d'agriculture existantes.

#### Cercles.

Dans plusieurs paroisses, ces hommes de progrès sont déjà groupés, en bon nombre, autour de leur curé, au moyen du cercle agricole paroissial. Dans un grand nombre d'autres paroisses on se dispose activement à former des cercles, surtout si les difficultés existantes peuvent être aplanies.

#### Aide pécuniaire à leur donner.

La loi accorde actuellement aux sociétés d'agriculture un octroi net de \$666 par comté moyennant une souscription de moitié cette somme. Malgré cet octroi très généreux, un bon nombre de comtés ne retirent qu'une partie de l'octroi en leur faveur, faute de souscriptions suffisantes à la société d'agriculture. L'an dernier, par exemple, la somme ainsi laissée au trésor public a été d'environ un quart de l'octroi total voté par ces sociétés. Or, il est certain qu'un bon nombre de cercles se formeraient immédiatement, si la Législature voulait bien reconnaître leur existence, et leur donner un tout petit encouragement. Il suffirait pour cela d'un amendement à la loi d'agriculture qui permettrait qu'une somme d'environ \$50, au maximum, soit payée, — à même les fonds votés aux sociétés d'agriculture du comté, — à toute société de paroisse ou de township [cercle agricole, etc.] à la condition expresse de s'être conformée à la loi, et d'avoir souscrit une somme au moins égale à l'octroi demandé. Ces sommes seraient exclusivement employées aux fins prévues par la loi d'agriculture : Concours d'animaux et de fermes les mieux tenues ; achat de reproducteurs améliorés, etc., etc.

[A suivre.]

# CONFESSIONS

— D'UN —

## EX-LIBRE-PENSEUR

— PAR —

### LEO TAXIL

Suite

III

#### LA REVOLTE

Dans mes rages de forcené, je n'en voulais nullement à mon père. J'étais convaincu, — et en cela je ne me trompais pas, — qu'il avait cédé à des conseils étrangers.

Je le voyais triste de ma réclusion, ne l'ayant demandée qu'à contre-cœur.

Pensant à lui, j'écrivais ces vers :

Petits oiseaux, qui volez dans l'espace,  
A vous la joie, à vous la liberté !  
Le prisonnier, dans sa captivité,  
De ses chagrins un moment se délasse  
Par vos accents mélodieux.  
Laissez pleurer celui qui pleure ;  
Chantez : votre sort, à toute heure,  
Est d'être gai, est d'être heureux.  
Et toi, gracieuse hirondelle,

Qui vas dans le midi pour retrouver l'été,  
Passe par ma Provence, et porte, sur ton

Porte mes chants d'amour à mon père at  
[aile, tristé !

Parfois, j'entrais dans une colère sauvage contre Dieu ; je le maudissais, je faisais retentir les murs de ma cellule des plus horribles blasphèmes. Puis, je retombais, abattu, et je me disais :

— Non ! Dieu n'existe pas !

Et j'essayais de me convaincre des sottises de l'athéisme.

Dans d'autres moments, c'était la tristesse qui m'accablait, après mes accès de fureur ; j'avais alors d'étranges aspirations. Je sentais qu'un être immatériel est au dessus de nous, et je l'invoquais, quel qu'il fût.

Voici encore une de ces poésies de prison, composée le 25 décembre :

#### LE NOEL DE L'EXILÉ

C'est Noël ! c'est Noël ! L'Eglise, tout en-  
[tière,

Dans ses joyeux transports chante son Ré-  
[dempteur :

Elle se réjouit ; et moi, loin de ma mère,  
Je pleure et suis rempli d'une atroce dou-  
[leur.

Tandis qu'autour de moi domine l'allégresse,  
Que j'entends retentir cris de joie et d'amour,  
Tandis qu'on est heureux, je suis dans la  
[tristesse,  
Et je trouve à me plaindre au sein du plus  
[beau jour.

Pour tous, le firmament est d'un bleu sans  
[nuage,

Pour tous, le soleil brille, et je suis dans la  
[nuit ;

Aux autres, le ciel pur, et pour moi seul,  
[l'orage,

Et le temps, lourd pour moi, bien lentement  
[s'enfuit.

C'est que ma place est vide au banquet de  
[famille.

Où naguère on me vit joyeux et triomphant ;  
C'est que dans tous les yeux un doux plaisir  
[scintille :

Seule, ma mère est triste ; il lui manque un  
[enfant,

Que je suis affligé ! que grande est ma mi-  
[sère !  
Combien je suis ici délaissé, malheureux !  
O Dieu, qui que tu sois, fais que ta foi m'é-  
[claircisse  
Et que mon cœur glacé s'embrase de tes  
feux !

Ces quelques feuillets, extraits de mes notes de prisonnier, donneront, je l'espère, une idée exacte de l'état de mon âme.

En relisant ces pages, empreintes tour à tour de fureur, d'amour filial, de tristesse et de vagues tendances à un retour vers Dieu, je me dis parfois : qui sait si, dans le cas où mes parents eussent répondu à ma révolte, non par des mesures de rigueur, mais au contraire par un redoublement de tendresse, qui sait si je ne serais pas revenu promptement à la vérité et au bien ?

Hélas ! les conseils que l'associé de mon père donna à ma famille furent en cela fatals ; ils eurent pour moi des conséquences déplorables.

Le régime du vinaigre ne convenait pas à mon tempérament ; il m'eût fallu le miel.

Je fus donc indomptable. Je me raidissais contre la correction ; chaque jour passé dans la cellule de Mettray me rendait plus aigri, chaque minute de cette souffrance prolongée m'affermisssait dans l'esprit de révolte.

Je finis par faire mon deuil de ma liberté ravie, je me résignai à la réclusion, et, le calme, un calme sombre, m'ayant envahi, je m'arrêtai froidement à la résolution suivante :

— Je ne me soumettrai pas. Dans trois ans et trois mois, j'aurai dix-huit ans. Jusque-là, je souffrirai ici. Le 21 mars 1872, usant à mon tour du droit que la loi me donnera de m'engager dans l'armée, je devancerai l'appel de ma classe et m'enrôlerai. Je préfère mille fois la caserne à la prison ; j'aime mieux être le soldat de Bonaparte que le captif des prêtres.

Je me considérais, en effet, comme une victime du clergé ; je croyais, par erreur, que mon père avait été conseillé à mon sujet, non seulement par son associé, mais aussi par mon oncle, l'aumônier de la Charité, et par le curé de notre paroisse, lequel était un des locataires de mes parents.

Fort de ma résolution, je n'aspirai plus dès lors qu'après le jour, encore lointain, où il me serait possible de contracter un engagement militaire, qui me délivrerait trois ans avant ma majorité.

Je dressai un tableau sur lequel j'inscrivis, un à un, tous les jours qui me séparaient de mes dix-huit ans. Chaque soir, j'effaçais une des dates de mon tableau, et je me couchais en disant :

— Encore 1184 jours... Encore 1183 jours... Encore 1182 jours à souffrir... Après, je serai libre, et alors, comme je me vengerai !...

Un matin, le directeur de l'établissement, étant venu me rendre visite dans ma cellule, aperçut mon tableau et me demanda ce que c'était. Je lui en donnai l'explication. Il en fut frappé, réfléchit longuement, m'interrogea de nouveau, et sortit en secouant la tête d'un air qui signifiait :

— Allons, voilà un petit bonhomme avec lequel il n'y a rien à faire.

Ma pensée est que ce directeur, très bon et très sensé, écrivit à mes parents et leur donna son avis ; et, sans doute, il engagea mon père à renoncer au plus tôt à l'emploi des moyens coercitifs.

Le 6 janvier 1869, le sous-directeur de Mettray m'annonça que la liberté m'était rendue. Je ne me fis pas prier, comme on pense, pour boucler ma valise. Un employé de l'établissement m'accompagna jusqu'à Tours : là, il me remit un billet de chemin de fer pour Marseille, me donna des provisions de route et me souhaita bon voyage.

Je montai dans le train, la tête absolument bouleversée : d'une part, j'étais ivre de joie en me sentant libre ; d'autre part, j'avais la conviction que c'était à contre-cœur que ma famille m'avait fait relâcher et je ne savais aucun gré à mon père d'avoir abandonné ses droits de correction. Une expérience avait été faite par mes parents ; elle ne leur avait nullement réussi ; on jugeait bon de ne pas la poursuivre. Tant mieux pour moi ! me disais-je ; mais tant pis pour le clergé qui est l'auteur de ce qui m'est arrivé ! Et je vouais de plus belle une haine implacable à tous " mes ennemis ".

Le lecteur s'attendait peut-être à me voir lui donner, au cours de ce chapitre, une description de Mettray. Je ne l'ai pu, pour une bonne raison : c'est que je n'ai jamais vu l'établissement. Je sais que Mettray est une colonie agricole, peuplée de jeunes détenus, enfants coupables ayant passé en correctionnelle pour un délit, mais acquittés comme ayant agi sans discernement. Les colons, employés à des travaux d'agriculture dans une propriété qui a plus de deux cents hectares, jouissent d'une liberté relative et apprennent, selon leurs aptitudes, tel ou tel métier. Mais, en ce qui me concerne, je ne fus pas, une seule minute, classé parmi les colons.

J'ignore si les instructions données par mon père avaient été outrepassées. Quoi qu'il en soit, depuis le premier instant de mon arrivée jusqu'au moment de ma sortie, j'ai été en cellule, dans la partie de l'établissement qu'on appelle, si j'ai bonne souvenance, le quartier de punition. Le réduit était on ne peut plus étroit. Je n'avais pas même un lit, mais un sac garni de paille et suspendu à deux crochets aux murs, à la façon des hamacs. Le jour était donné par une petite fenêtre grillée très haute, à laquelle il était impossible d'atteindre. La nourriture seule, je l'ai dit, ne laissait pas à désirer ; mais j'eusse préféré dîner de pain noir et vaquer avec les colons aux travaux des champs. Tous les mardis, un surveillant me conduisait dans une cabane, et là, pendant deux heures, il m'occupait à fendre du bois ; c'est tout l'exercice auquel il m'était permis de me livrer. Je ne pouvais donc admettre que, n'étant pas un voleur, n'ayant comparu devant aucun tribunal, je fusse traité plus durement que les voleurs.

Aussi, mes soixante-cinq jours de cellule à Mettray sont-ils gravés dans ma mémoire comme une longue période de souffrance atroce.

Tous ceux qui m'approchaient me semblaient des bourreaux ; je les voyais tous avec horreur : une seule personne m'était sympathique ; c'était le professeur, M. Messire, qui me donna, pendant mon séjour, quelques leçons d'histoire, de narration française et de comptabilité ; homme de bonnes manières, il était animé de sentiments très justes.

En arrivant à Marseille, je trouvai, à la gare, mon père qui m'attendait. Il m'embrassa en pleurant. Je ne repoussai pas ses caresses ; mais je ne pus lui dire autre chose que ceci :

— Je ne vous en veux pas..... Non, papa, ce n'est pas à vous que j'en veux !

Ma mère insista pour que je continuasse mes études. Il ne fallait plus songer à me mettre dans un collège catholique. J'entrai au lycée, comme externe libre.

Je commençai, dès lors, une existence en partie double.

Moitié élève, moitié journaliste, j'allais, deux fois par jour, au lycée, pour y suivre les cours, et, rentré au logis paternel, je bâclais mes devoirs et passais le reste de mon temps à griffonner des impiétés, que je m'efforçais de faire accueillir par les feuillets radicaux de la ville.

Au surplus, je revoyais ceux que j'appelais mes amis : le conspirateur Leballeur-Villiers, l'athée Royannez, le juif Simon Weil.

Mon père, à qui je ne cachai plus ma conduite, était désespéré.

J'apportais triomphalement à la maison mes bonnes notes de classe, mes certificats de premier ou second en composition, et, en même temps, j'affectais de déployer quelque journal d'opinion écarlate, la *Voix du Peuple* ou l'*Excommunié*.

Ma mère ne voyait que mes succès d'élève et se réjouissait. Mon père, lui, ne voyait que l'abîme dans lequel je m'enfonçais chaque jour davantage, et des sanglots lui montaient à la gorge.

S'il tentait une observation, je levais le doigt et montrais une immense pancarte que j'avais placée sur le mur de ma chambre.

Sur cette grande pancarte blanche, il n'y avait qu'un mot en colossales lettres noires, entourées de rouge : METTRAY.

Et partout, j'inscrivais ce nom fatal ; partout, les yeux, humides de larmes, de mon père le rencontraient.

A table, il me servait de réplique et de réponse à tout.

Mettray ! Mettray !... Cela sonnait comme un glas funèbre, le glas de mon âme perdue et de mon cœur brisé.

A suivre

**A TRAVERS LA PRESSE  
CANADIENNE**

Le *Courier du Canada*, du 28 mai, après avoir cité ce que la *Vérité* a dit, la semaine dernière, touchant la parole peu respectueuse de M. Taillon, qui a prétendu que les lettres des évêques, au sujet de la loi des asiles, leur avaient été extorquées, ajoute ce qui suit :

" Nous ne croyons pas du tout que les expressions prêtées à M. Taillon par la *Vérité*, constituent une injure à l'épiscopat.

" Que le fait affirmé par M. Taillon, d'après M. Tardivel, soit vrai ou faux, il ne saurait être considéré comme un manque de respect à des évêques.

" Un chevalier d'industrie vient me sou tirer \$50, à l'aide de fausses représentations. M. Tardivel annonce le fait et dit qu'on m'a extorqué de l'argent. Il ne m'insulte pas. La honte est toute pour le filou.

" Si M. Taillon a blessé quelqu'un, ce ne pourrait être, tout au plus, que les adversaires officiels de la loi des asiles, M. La mothe par exemple, ou quelqu'un des avocats des propriétaires.

" Mais les évêques représentés comme ayant écrit des lettres sous l'empire de fausses représentations, ne peuvent pas être insultés par cette assertion.

" Les coupables, s'il y en avait, seraient tout simplement les trompeurs."

D'abord, nous constatons que M. Chapais ne nie pas que le chef de l'opposition ait tenu ce propos. En effet, le rédacteur du *Courier* était à côté de nous lorsque M. Taillon a parlé ainsi; il l'a entendu comme nous.

Il est vraiment pénible de voir un homme intelligent comme M. Chapais avoir recours à d'aussi pauvres arguments pour défendre ses chefs. La comparaison du chevalier d'industrie est plus que boiteuse, elle ne se tient seulement pas debout. Car, en supposant même, pour un instant, que M. La mothe, avocat des religieuses de la Longue Pointe, et M. l'abbé F. X. Leclerc, aumônier de l'asile Saint-Jean de Dieu, eussent voulu tromper les évêques — supposition absolument odieuse, du reste — ils n'auraient pas pu le faire, à moins de prétendre que les évêques sont tous des hommes sans le moindre jugement, sans la moindre intelligence — autre supposition odieuse. En effet, avant de se prononcer sur la valeur de la loi des asiles, les évêques ont dû la lire; et dès lors comme peut-on dire que leurs lettres à ce sujet leur ont été extorquées?

En disant que ces lettres ont été extorquées aux évêques, on donne implicitement à entendre de trois choses l'une: ou bien que les évêques ont condamné la loi sans l'avoir lue; ou encore qu'ils l'ont lue sans l'avoir comprise; ou enfin que l'ayant lue et comprise, ils l'ont condamnée par faveur, sachant qu'elle n'était pas condamnable.

Il n'y a pas à sortir de là, M. Chapais.

\*\*\*

Le *Franco-Canadien*, de Saint-Jean d'Iberville, publie de ce temps-ci un roman d'Emile Richebourg, l'un des plus mauvais romanciers de nos jours. La lecture de quelques chapitres de cet ouvrage a suffi pour nous convaincre que c'est une production malsaine au suprême degré.

\*\*\*

Nous lisons dans le *Pionnier*, du 26 mai :

" Avec notre numéro de la semaine prochaine, nous commencerons une très-empignante nouvelle d'un des meilleurs écrivains français: Georges Ohnet.

" *Le Chant du Cygne*: tel est le titre de notre nouveau feuilleton, c'est une étude remarquable qui ne manquera pas d'intéresser vivement nos lecteurs."

Comme nous l'avons prouvé dans notre

dernier numéro, ce roman est une production absolument détestable.

Dire que Georges Ohnet est l'un des meilleurs écrivains français, c'est une énormité.

Au *Pionnier* on ignore évidemment la valeur des mots.

\*\*\*

Le *Journal de Waterloo*, organe bleu, a le cynisme de publier ce qui suit :

" Nous savions déjà depuis plusieurs semaines que l'ex-juge Buchanan avait résigné sa charge de reviseur pour Missisquoi. Le gouvernement vient de nommer M. E. Racicot, C. R., de Sweetsburg, pour le remplacer.

" Nous féliciterions bien M. Racicot, mais la *Vérité* est si susceptible."

On n'a pas oublié les notes que nous avons publiées dernièrement sur le compte de ce M. E. Racicot, de Sweetsburg.

**LES DROITS EN EDUCATION**

**REPONSE A M. L'ABBE X**

M. l'abbé X., nous l'espérons du moins, ne nous en voudra pas trop, si, au lieu de lui répondre directement nous-même, nous avons préféré citer à son intention d'assez longs extraits du R. Père Jansen, Rédemptoriste, sur la *Faculté d'enseigner*. La solution à toutes ses objections est là, et aussi la réponse à son imprudent défi.

Nous voulons seulement, avant de prendre congé de lui, attirer ici l'attention du digne abbé, qui, pour le dire en passant, n'a par prudence sans doute, livré le secret de son vrai nom qu'à un ami commun, sur les points suivants :

1° En tête du livre du R. P. Jansen, d'où nous avons cité, se trouve, outre l'approbation de l'autorité diocésaine, celle du R. P. Provincial des Rédemptoristes de Hollande. Le R. P. "OOMEN, O. SS. R., *sup. Prov. Holl.*" date son approbation de "Amsterdam, 25 février 1836" — presque 4 mois après la publication de l'*Encyclique Immortale Dei*, qui est du 1 novembre 1835 — et dit expressément: " Nous avons fait examiner par deux Théologiens de notre Congrégation le livre qui a pour titre: *De la Faculté d'enseigner ou des Ecoles; Traité juridique, par Alphonse Jansen, prêtre de la Congrégation du T. S. Rédempteur et professeur de Philosophie au Collège de Wittem, traduit du latin par Aug. Onclair, prêtre*; et, sur le rapport favorable qui nous en a été fait, nous en autorisons l'impression."

2° Dans ce que nous avons cité du livre ci-dessus, M. l'abbé X., s'il n'est pas toutefois du nombre de ceux qui veulent bien nous critiquer sans se donner la peine de nous lire, a dû remarquer, entre autres, des propositions solidement établies comme les-ci :

*Le pouvoir civil n'a pas, de sa nature, le droit d'élever les enfants placés sous la puissance paternelle.*

*Dans l'affaire de l'éducation, les parents ne sont, à aucun titre, soumis au régime du pouvoir civil.*

*On ne saurait admettre le droit, en vertu duquel le gouvernement fait subir un examen à celui qui doit diriger une école.*

3° M. l'abbé nous a défié de citer un ouvrage sérieux, un seul, publié depuis l'*Immortale Dei*, qui refuse à l'Etat de s'ingérer dans l'école. C'est fait. Pour toute récompense, nous ne demanderons qu'une chose à M. l'abbé X.: qu'il veuille bien

retirer ses censures avec ses gros mots, et lire le livre du P. Jansen avec le désir d'en profiter.

**NOUVELLES GENERALES**

M. Préfontaine, député fédéral de Chambly, a interpellé le cabinet pour savoir si l'amnistie accordée aux personnes qui ont pris part au soulèvement du Nord-Ouest, en 1885, couvre le cas de Gabriel Dumont. Le ministre de la justice, l'honorable M. Thompson, a donné une réponse fort équivoque et qui ne lève pas le doute. De sorte que Dumont ferait bien de ne point revenir au Canada s'il ne veut pas suivre son chef, le malheureux Riel, sur l'échafaud.

La grève, en Belgique, s'étend de jour en jour.

M. Rouvier s'est chargé de la tâche de former un cabinet en France. Il a réussi. Le nouveau cabinet se compose comme suit: Rouvier, ministre des finances; Flourens, Affaires étrangères; Fallières, Intérieur et Cultes; Mageau, Justice; Spuller, Instruction publique; Héridia, Travaux Publics; Dantresme, Commerce; Barbe, Agriculture; Ferron, Guerre; Barbey, Marine.

Comme on le voit, le général Boulanger a été mis de côté.

Les sauvages du Nord-Ouest dits du Sang causent une certaine inquiétude aux autorités par leur attitude.

Le *Catholic Mirror*, de Baltimore, publie l'analyse d'un sermon prononcé dernièrement par Mgr Ireland, évêque de Saint-Paul, Minnesota. Nous traduisons les lignes suivantes :

" Le Saint-Père n'a pas approuvé les Chevaliers du travail; seulement. Il ne les a pas condamnés. Il y a une immense différence entre ne pas condamner et approuver."

Les religieuses du Précieux Sang, de Saint-Hyacinthe, viennent de fonder une maison à Ottawa.

Terrible désastre à Paris: le théâtre dit *Opéra comique* a été détruit par un incendie pendant une représentation. On porte le nombre des morts à 200.

La *Justice*, de Québec, à la date du 27 mai, dit que "c'est par erreur que les journaux annoncent que Mgr Hamel s'est rendu à Ottawa pour essayer de faire désavouer le bill des jésuites." Le confrère ajoute: "Mgr Hamel est à Ottawa pour les séances de la Société Royale dont il est membre et pas pour autre chose."

La *Justice* voudrait elle bien nous dire si elle a été autorisée à faire cette déclaration?

Une explosion de feu grisou dans une houillère du Lanarkshire, Ecosse, a causé la mort de deux cent vingt mineurs.

On signale une émeute dans le Pays de Galles causée par des fermiers qui refusent de payer leurs loyers.

Sa Sainteté le Pape Léon XIII a adressé à Mgr l'Archevêque de New-York une lettre approuvant la conduite de Sa Grandeur à l'égard de l'abbé McGlynn.

Il paraît à peu près certain maintenant que l'honorable M. Chapleau sera nommé lieutenant-gouverneur de la province de la province de Québec, aussitôt après la session, en remplacement de l'honorable M. Masson. Ce serait une bien triste nomination.

Ceux de nos abonnés, qui n'ont pas encore renouvelé leur abonnement, sont priés de le faire sous le plus court délai.

**Nos hommes riches**

Les journaux ont beaucoup parlé des grandes fortunes acquises comparativement en peu d'années dans les différentes industries. Plusieurs de ces articles ont été écrits par des correspondants de journaux importants, et copiés par d'autres de moindre valeur. Les correspondants sont rarement des hommes versés dans les affaires et le tableau qu'ils font de ces hommes et de leurs affaires est une affaire accidentelle: tel n'est pas le cas pour ceux que nous avons rencontrés. Nous constatons que lorsque des hommes ont fait de grandes fortunes par leur seul talent et leur seule industrie dans les affaires, ils ont su choisir avec sagacité et prévoyance telle genre d'affaires qui devait leur assurer le succès quand il s'y joignait le jugement. Aucun homme ne s'est montré devant le public comme modèle de réussite, tant sous le rapport de la richesse que sous celui de la grandeur des affaires [à l'exception des hommes de la bourse et de chemins de fer], avec plus d'avantage que le Dr G. G. Grenn de Woodbury, N. J.

Il est à la tête de plusieurs grandes industries, et il est comparativement encore un jeune homme. Quand le fait qu'il fleurit d'août, pour la Jy-pepsie et la maladie du foie et le Sirop Allemand de Boschee pour la toux et les troubles du poumon, se vendent d'une manière prodigieuse dans toutes les parties du monde, cela prouve que ce n'est pas un accident de fortune. Ses médecines sont reconnues comme excellentes, et ses remèdes connus, ce même que ses affaires se sont accrues graduellement et constamment durant les dix-huit dernières années, grâce non seulement à la capacité du Dr Grenn connu comme homme d'affaires ou comme homme chanceux, mais aussi à la valeur des deux préparations, — *Uré du N. Y. Weekly Sun*, du 22 déc. 1886.

**LA CANADIENNE.**

Compagnie d'Assurance sur la Vie



Capital social - - - \$300,000  
Depot au gouvernement - 25,000  
Bureau: 13 Cote St. Lambert, Montréal  
Bons agents demandés.

**A VENDRE**

à bas prix 2 roues d'air en bois, une grande et une petite. S'adresser au bureau de la *Vérité*.

**Ce que le vrai mérite peut faire**

La vente sans précédente du *Boschee's German Syrup* depuis peu d'années a étonné le monde. C'est sans contredit le meilleur et le plus sûr remède découvert pour la guérison rapide et effective des Rhumes et Troubles graves des poumons. Il agit sur un autre principe que les prescriptions ordinaires des médecins, car il ne sèche pas le rhume et ne laisse pas le germe dans le système, mais au contraire enlève la cause du mal, guérit les parties affectées et les laisse dans un état de santé complet. Une bouteille gardée à la maison pour être employée lorsque le mal se fait sentir vous épargnera les comptes de médecins et une longue maladie sérieuse. Un essai vous en convaincra. Est en vente chez tous les pharmaciens et les marchands en général dans le monde entier. Prix, 75 cents, grande bouteille.

**LOTERIE**

**Nationale**

**2689 Lots**

**VALANT \$50.000**

seront tirés le

**15 JUIN PROCHAIN**

**COUT DU BILLET**

Première série - - - \$1,00  
Deuxième série - - - 0-25

Demandez le catalogue des prix.

LE SECRETAIRE,

**S. E. LEFEBVRE,**

19, Rue ST. JACQUES

MONTREAL.

VICTOR MARIER Agent pour la vente des billets 83 rue d'Aiguillon.

QUEBEC

Le Remède

—DU—

**PERE MATHIEU**



Guérit radicalement et promptement

**L'INTEMPERANCE**

é déracine tout désir des liqueurs alcooliques. En vente chez tous les pharmaciens. Agent pour la Puissance,

**S. LACHANCE**

646 rue Ste-Catherine, Montreal

**Grande Vente de Quincaillerie**

ETC., ETC., ETC.

—[—000—]—

Fer en Barres, Fer à bouilloires, Tubes à Bouilloires, Fer Galvanisé, Fer blanc en feuille, Ancres, Chaines,

**Agres en broche, Amarres et Cordages,**

Poix, Goudron, Etoupe, Térébentine, Peinture [de toutes couleurs], Verrerie, Clous, Fiches, Pierres à moulage, Résine, Huiles, Soufre en canon, Cuivre en feuille et en barre, et Quincaillerie en général.

— AUSSI : —

**75.000 BRIQUES refractaires, de la marque T. CARR.**

Nous attirons spécialement l'attention sur notre lot de 100 tonnes de Fer en Barre.

Les soussignés ayant acheté le grand assortiment s'élevant à \$10.000, des susdites marchandises, de M. CHARLES SAMSON, nous sommes prêt à le vendre immédiatement, en lots à des prix beaucoup au-dessous de ceux du marché, au magasin occupé dernièrement par ce monsieur.

Les personnes qui ont besoin de marchandises dans cette ligne feraient bien d'examiner l'assortiment et de s'assurer des prix avant d'acheter ailleurs, vu que c'est notre intention de vendre tout l'assortiment sans réserve.

**F. X. LETOURNEAU & CIE.,**

177, RUE ST-PAUL,

En face de la cour à bois de CLINT

**FONDERIE DEMERS & RIVERIN**

RUE ST-PAUL

QUEBEC

MM. DEMERS & RIVERIN informent le public en général qu'ils viennent de recevoir le plus bel assortiment de Poêles de Cuisine de toute sorte à des prix défiant toute compétition.

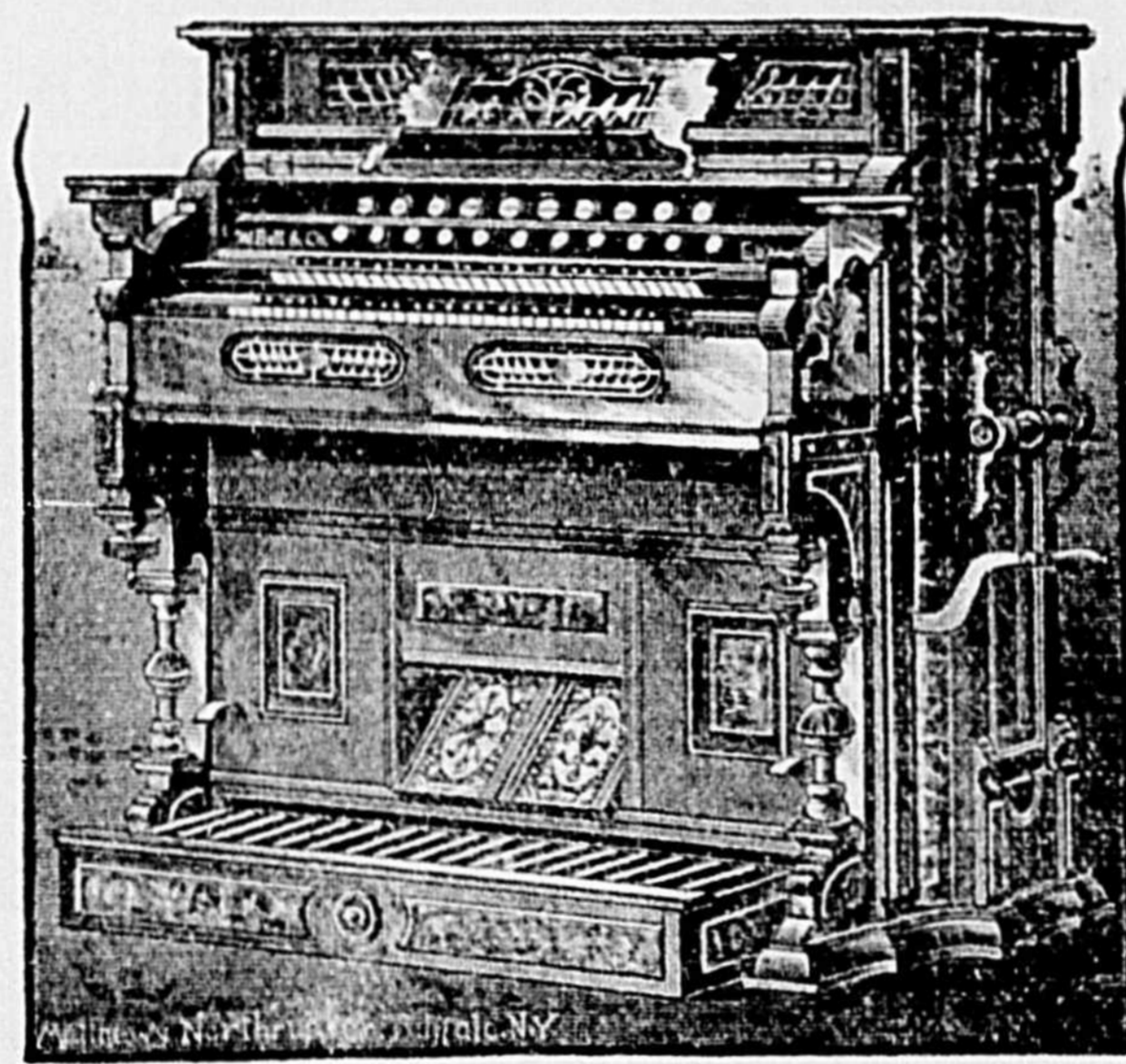
Toujours en mains aussi un assortiment de poêles simples, doubles à trois ponts et à charbon, ustensiles de cuisine tels que chaudrons de toutes sortes, etc., etc.

**PRIX MODERES, CONDITIONS LIBERALES**

N. B.—Nous vendrons aussi les poêles payables à la semaine ou au mois, à des conditions très avantageuses. Nous échangeons les vieux poêles et achetons la vieille fonte.

Une visite est respectueusement sollicitée.

**Gervais & HUDON**



PIANOS

DE TOUTES SORTES

DE Wm. BELL

HARMONIUMS

Depuis 22 ans les instruments de musique de la maison Wm. BELL & Co. [dont nous sommes les seuls représentants à Québec.] n'ont cessé de remporter dans les principales expositions internationales et autres, des médailles d'or et des mentions honorables. Ces récompenses accordées au mérite, par un juré sévère, disent assez que la maison Wm. BELL & Co. occupe aujourd'hui la première place dans ce genre d'industrie.

Cette maison fabrique des Harmoniums pour Eglise dont la Puissance, la Richesse et la Suavité du son est vraiment étonnante.

Nous avons de ces Harmoniums [orgues à anches] à deux claviers, pédalier et tuyaux de Scribner qui ne le cèdent en rien aux meilleures orgues à tuyaux.

Il y a quelque temps le Reverend M. Bourque, curé des Saints Anges a choisi, à notre magasin, avec le concours de M. J. B. Lapointe, organiste distingué de cette ville, un de ces instruments pour la paroisse de St-François, de Beauce, dont le Rev. M. B. Demers est curé. Cet harmonium fait aujourd'hui, dans l'église de cette paroisse, l'admiration et l'étonnement de tous ceux qui ont la bonne fortune de l'entendre.

Nos Harmoniums de Salon sont simplement incomparables, sous le double rapport du fini extérieur et de la richesse musicale : ce sont de véritables bijoux.

Quant à nos PIANOS nommer le Chickering & Co. c'est dire qu'ils n'ont pas d'égaux.

**AUSSI**

**MUSIQUE EN FEUILLE**

Toujours en magasin la célèbre machine à coudre NEW WILLIAMS en acier trempé [cast steel], elle est garantie pour dix ans, et la NOUVELLE DAVIS à entraînement vertical.

Une visite est sollicitée de la part de Messieurs les Membres du Clergé et du public en général.

**389 RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH, QUEBEC.**

**A. Marcotte**

Relieur et Regleur

4 RUE BUADE Haute-ville  
**QUEBEC**

OUVRAGES EXECUTES AVEC SOIN ET PROMPTITUDE

**FABRIQUE DE VINAIGRE**

"EUREKA"

E. & A. ROBITAILLE

MANUFACTURIERS DE

VINAIGRE, ALCOOL METHYLIQUE ET CONSERVES

MARINADES.

QUEBEC



**JOS. DONATI,**

HORLOGER et BIJOUTIER

RUE SAINT-JEAN

Informe respectueusement ses pratiques et le public en général qu'il va transporter son établissement au

No. 151 RUE SAINT-JOSEPH, SAINT-ROCH

PORTE VOISINE DE LA CONFISERIE

ALLARD,

Où il espère qu'elles lui accorderont le même encouragement que celui pour lequel il les remercie sincèrement.

Inutile de dire qu'il va augmenter considérablement son fonds de commerce.

M. DONATI profite de la circonstance pour remercier ses amis de la campagne de patronage qu'ils lui ont accordés.

Il espère à sa nouvelle maison avoir et mériter le même encouragement en donnant satisfaction à tous comme par le passé.

M. DONATI n'a plus aucun intérêt dans le magasin qu'il tenait autrefois au Palais, avec M. SAMUEL BEDARD.

Avantage Exceptionnel

**GRANDE REDUCTION**

Sacrifice d'une immense quantité de marchandises à des prix extrêmement bas offert par

**I. A. FORTIN**

qui à partir de samedi le 7 Mai, et pour quelques semaines, a transporté toutes ses marchandises, dans la maison tout récemment occupées par MM. Blais & Emond 215 et 219 rue St Joseph St Roch aucun prix ne sera refusé vu l'écoulement de toutes les marchandises qui lui faut faire avant de retourner dans sa maison, coin des rues St Joseph et Dupont actuellement en réparation.

**I. A. FORTIN**

**Librairie St Jean-Baptiste**

F. X. FOURNIER & Cie

6 RUE DE LA FABRIQUE 6

(Près de la Basilique)

Nous avons l'honneur de présenter à nos clients nos meilleurs remerciements pour le patronage distingué qu'ils nous ont accordé jusqu'à ce jour. Nous espérons que le passé sera pour nous comme certificat de notre empressement à donner toujours satisfaction complète.

Nous vous invitons tout spécialement de venir visiter notre établissement qui ne laisse rien à désirer. Vous y trouverez certainement la plus riche collection d'ouvrage de piété et de littérature, une variété d'objets de piété ; tels que crucifix montés sur pluche, dor, argenté, ou en ivoire, chapelets en acré, ambre ou onyx ; statues artistiques décorées, et une quantité d'objets de goût pour cadeaux, trop long à énumérer.

Nous faisons une spécialité de galons, franges, dentelles, glands or ou argent, et de souvenir mortuaires. Les oracles pour registes, calendriers, ordos, graduels et vespéraux [édition canadienne] recevront une attention tout particulière.

AUSSI

Un bon piano allemand [Irmbert] 7 octaves, tout neuf, \$250.

Une visite est respectueusement sollicitée.

**LA VERITE**

Journal hebdomadaire

**RELIGIEUX ET INDEPENDANT**

PRIX DE L'ABONNEMENT

1 an .....	\$2.00
6 mois .....	\$1.00
3 " .....	\$0.50

Payable d'avance

AUSSI

Impressions de toutes sortes

Telles que livres, têtes de comptes, factums, blanc de cour, circulaires, cartes d'affaires etc.

**BUREAUX & ATELIERS**

96 Rue St-Joseph St-Roch

**QUEBEC**

**Habillez-Vous**

Le Syndicat de Québec vient de recevoir par les premiers Steamers le plus beau choix de Serge et Tweed Ecossais pour Habillement.

Et n'oubliez pas que le SYNDICAT de Québec emploie le meilleur des tailleurs, et aussi une des premières modistes venant de Montréal, pour le département des Robes et Manteaux pour Dames, et aussi deux modistes pour la garniture des chapeaux.

**200 Doz. de Chapeaux feutre pour Hommes et Enfants.**

En un mot tous nos départements sont au complet, et surtout le département de CACHEMIRE, CREPE et PARAMATTA a Soutane dont nous faisons une Spécialité.

**AU CLERGE**

Les membres du SYNDICAT DE QUEBEC seront très heureux de remplir toute commande qui leur sera confiée, soit en TAPIS, PRELARTS, POLES pour chassis RIDEAUX, en un mot tout ce qui peut concerner ce département.

**Syndicat de Québec**

207 Rue St-Joseph,

(Vis-à-vis le couvent)

**St-ROCH.**

**G. A. LAFRANCE**

5 et 7

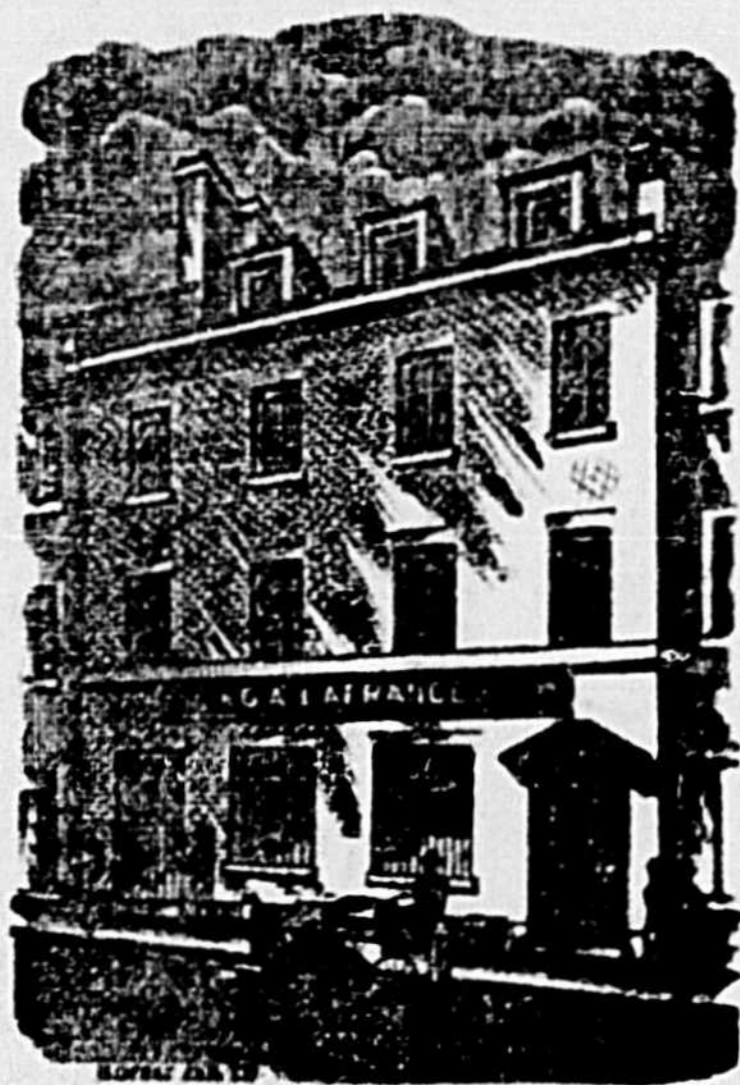
RUE Sault-au-matelot, Basse-Ville,

**QUEBEC.**

**RELIEUR**

Fabricant de livres blanc.

Mappes montées sur Toile et Vernis.



**& REGLEUR**

Reliure de Bibliothèque de tout genre.

Tout ordre confié sera exécuté sous le plus court délai.

**G. A. Lafrance**

**LES FAMEUSES**

MEDECINES DE HUMBURG

— Sont battues par —

**L'EAU DE ST-LEON**

A. H. M. Collville, négociant en épicerie de familles, articles de librairie, Eau de St-Léon, etc., 299 1/2, rue du Parlement Cher Monsieur, — J'ai souffert de maladie de la tête pendant des années, quelques heures d'ouvrage me fatiguaient ; j'ai essayé les remèdes de Warner, et d'autres médecines patentées, emplâtres, etc. Je me sentais plus mal. Enfin, je REÇUS VOTRE EAU DE ST-LEON, j'en bus pendant deux semaines ; la douleur que je ressentais dans le dos a entièrement disparu. Je puis maintenant travailler tout le temps. Les médecines et les emplâtres de charlatan sont actuellement relégués à l'arrière plan

Votre etc., JAMES BAIN, 5 Clare Street, Toronto.

Cette eau naturelle inestimable est en vente chez tous les détaillants à 25 centins le gallon.

A vendre en gros et en détail par **GINGRAS, LANGLOIS & Cie.**, Agents pour le Dominion, rue Port Dauphin **QUEBEC.**

**N. GINGRAS**

Fabricant de Balances

No. 32, RUE ST-PAUL, Québec.

CETTE FABRIQUE QUI MERITE d'autant plus d'être encouragée qu'elle est unique à Québec, construit sur commande des BALANCES A FOIN ET CHARBON d'une force de 50,000 livres.

On trouvera constamment à la fabrique un assortiment complet et de première qualité de balances plateformes d'une force de 500 à 2,000 livres, balances de comptoir de 5 à 50 livres. En outre les poids et balances de toutes sortes sont réparés et réajustés d'après la nouvelle loi de vérification à des prix très modérés.

Garantie et certificat donné à chaque balance achetée ou réparée.

Toutes commandes sont remplies sous plus court délai.

**N. Gingras,**

32, Rue St. Paul, Québec.

**J.J. BARBEAU, FILS**

— ( — ) —

**COUVREUR**

En Fer-Blanc,

Toile Galvanisée,

Ardoise, Bardeaux,

et Gravois.

ET POSEUR DE CORNICHES

95, Rue Dorchester

ST-ROCH, QUEBEC.

Les ouvrages qui lui seront confiés seront remplis avec promptitude. — Satisfaction garantie. — Prix modérés. — Une visite est sollicitée.

**LIBRAIRIE ST-ROCH**



**Assortiment general de Litté-**

rature, livres de prières, livres classiques, livres de prix pour les écoles, livres blanc Papeterie, imagerie, articles religieux, vin de messe, cierges, hosties veilles, etc.

**L. DROUIN & Frère**

Libraires & Imprimeurs

96 Rue St Joseph St Roch 96

Quebec

**NOEL BOUCHER**

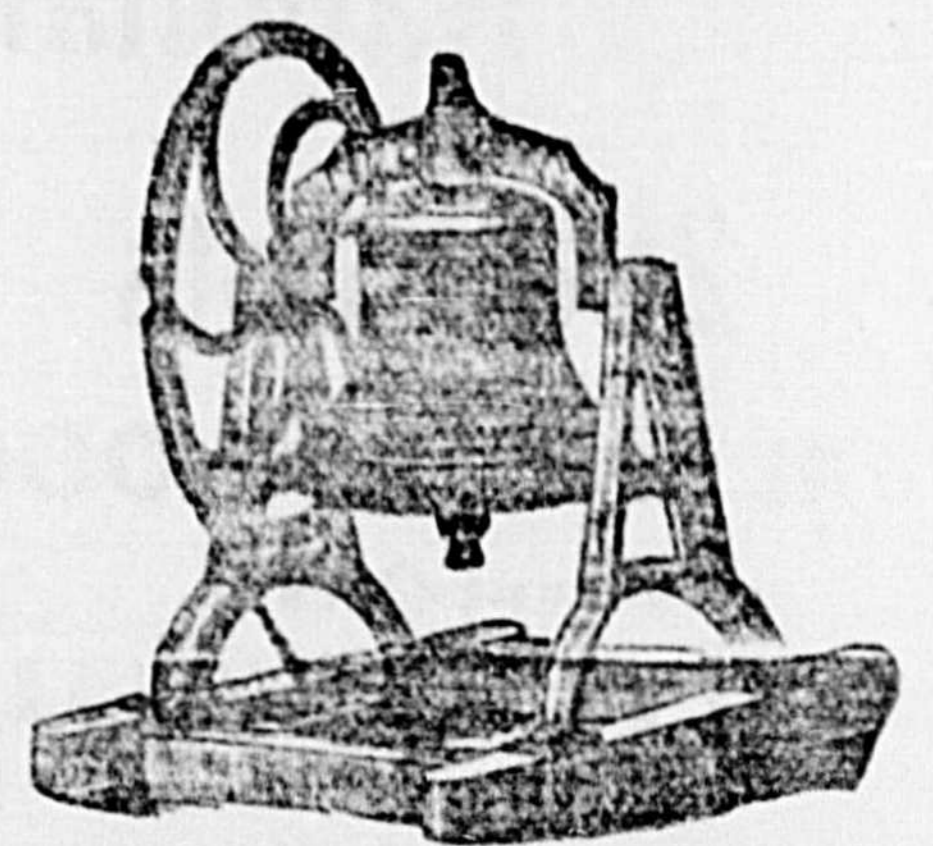
Barbier-Coiffeur

82 RUE ST JOSEPH

ST-ROCH QUEBEC

Je me chargerai d'enseigner le métier de Barbier aux jeunes gens de la campagne et de la ville. Conditions avantageuses.

**CHANTELOUP**



**MONTREAL, P. Q.**

FONDERIE DE CLOCHES

POUR EGLISES

Seules ou en Carillons avec

MONTURES EN FER OU EN BOIS.

A meilleur marché et de meilleure qualité que les cloches anglaises ou américaines. Fournitures pour intérieur des églises.

Appareils de chauffage d'après les meilleurs systèmes.

**Tannage a la facon**

**TANNERIE DUGAL**

QUEBEC.

Ceux qui ont des peaux à faire tanner sont priés de les faire parvenir à l'établissement du soussigné.

TANNAGE et CORROYAGE de première qualité. Prix modérés.

**JOSEPH DUGAL, TANNEUR.**

330 et 332, RUE ST-VALIER

SAINTE-ROCH.

**L'IMPERIALE**

CONTRE LE FEU

**ETABLIE EN 1803.**

Capital souscrit ... £1,200,000 Sterling  
Capital, ... £1,500,000 "

Vu que le nouveau tarif pour la ville de Québec va probablement être adopté dans quelques jours, le soussigné est prêt à donner à ceux qui ont l'intention d'assurer leurs propriétés toutes les informations possibles à ce sujet. Il n'exigera des assurés que le plus bas taux possible pour risques spéciaux, églises, presbytères, résidences, fermes et granges.

H. H. SEWELL.

Agent.